

Profil de pays établi pour le
Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous 2007
Un bon départ : protection et éducation de la petite enfance

Madagascar

Programmes de protection et d'éducation de la petite enfance (PEPE)

Compilés par le
Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE)
Genève (Suisse)

2006

Le présent profil a été établi à la demande de l'équipe responsable du Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous comme document d'information pour l'aider à établir l'édition 2007 du Rapport. L'équipe n'a pas retravaillé le manuscrit. Les informations que l'on trouvera dans la série des profils ont été compilées par le BIE. Il est arrivé que ces données soient révisées et/ou complétées grâce à l'aimable soutien de ministères de l'éducation et de bureaux de l'UNICEF dans le monde. Les points de vue et opinions exprimés dans le présent document ne sont pas nécessairement ceux des responsables du Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous ou de l'UNESCO. Le présent profil peut être cité accompagné de la mention suivante : « Profil de pays établi à la demande de l'équipe responsable du Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous - Un bon départ : protection et éducation de la petite enfance ». Pour plus d'informations, s'adresser à : efareport@unesco.org

MADAGASCAR

Programmes de protection et éducation de la petite enfance (PEPE)

A. INFORMATIONS GENERALES, STATISTIQUES ET INDICATEURS

Age d'entrée dans l'enseignement obligatoire (si applicable) :

Selon l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU), l'enseignement obligatoire concerne le groupe d'âge de 7 à 14 ans.

1. PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT PREPRIMAIRE (CITE 0)

(CITE = Classification internationale type de l'éducation)

1.1. Définition officielle des programmes CITE 0 (préprimaire) :

Enseignement maternel (école maternelle)

1.2. Groupe d'âge concerné par les programmes CITE 0 :

3-5 ans

1.3. Programmes CITE 0: statistiques et indicateurs (source : ISU)

1.3.1. Scolarisation :

	Pourcentage	Année
Taux brut de scolarisation	9,9	2003-04
Taux net de scolarisation	9,9	2003-04
Pourcentage d'enfants entrant dans le primaire ayant une expérience du préprimaire	<i>Non disponible</i>	

1.3.2. Taux de scolarisation par groupe d'âge, 2002-03 (pourcentage, y compris les premières années d'éducation primaire si pertinent) :

Moins de 3 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans
0,1	1,0	1,8	28,1	0,0	0,0
		0,1(*)	11,9(*)	75,8(**)	77,3(**)

Estimation ISU. (*) Inscrits en primaire. (**) Taux de scolarisation en primaire.

1.3.3. Enseignants, 2003-04:

Personnel enseignant (total)	Dont femmes (%)	Pourcentage d'enseignants formés (tous)	Pourcentage d'enseignants formés (hommes)	Pourcentage d'enseignants formés (femmes)
3.520	90,6

(...) Non disponible.

1.3.4. Financement : Non disponible

	Pourcentage
Dépenses publiques ordinaires par enfant en pourcentage du Produit National Brut par habitant	...

1.3.5. Principales sources de financement : Non disponible

2. AUTRES PROGRAMMES PEPE

(Généralement, les programmes qui précèdent l'enseignement préprimaire)

2.1. Définition officielle des autres programmes PEPE :

Crèches et jardins d'enfants

2.2. Groupe d'âge concerné par les autres programmes PEPE :

Les crèches prennent en charge les enfants de 0 à 2 ans ; les jardins d'enfants s'occupent de la garde des enfants de 2 à 3 ans.

2.3. Nombre estimé d'enfants bénéficiaires des autres programmes PEPE :

Non disponible

B. INFORMATION DE BASE SUR LES PROGRAMMES PEPE (Y COMPRIS L'ENSEIGNEMENT PREPRIMAIRE, CITE 0)

3.1. Cadre légal de référence pour les programmes PEPE :

A partir de 2004, l'école maternelle est partie intégrante du système éducatif, dans le secteur non formel, comme stipule la Loi 2004-004 du 26 juillet 2004 portant sur les orientations du système d'éducation et de formation à Madagascar. Actuellement, les textes d'application de cette Loi sont en cours d'élaboration.

3.2. Entité(s) officielle(s) chargée(s) de la supervision ou de la coordination :

Le Ministère de la population, de la protection sociale et des loisirs (MPPSL) et le Ministère de l'éducation nationale et de la recherche scientifique (MENRS).

3.3. Autres entités participant à l'offre de programmes PEPE (par exemple, municipalités, gouvernements locaux, etc.) et principaux types d'offre (par exemple, services publics, privés, mixtes, communautaires, etc.) :

Le Ministère de la Santé et du planning Familial (MINSANPF) : services publics jusqu'au niveau de la commune.

3.4. Type de personnel en charge des programmes PEPE (enseignants, assistants, autre type de personnel) :

Educateurs du préscolaire, animateurs communautaires.

3.5. Type de formation que reçoit le personnel :

Formation de base en éducation préscolaire dispensée par le MPPSL, formation des animateurs communautaires sur l'éducation parentale en matière de DIJE.

3.6. Politiques nationales et réformes récentes :

Politique Nationale de la Santé de l'Enfant (Novembre 2005) ; Politique Nationale de la Nutrition (PNN) incluant le Programme National de Nutrition Communautaire (PNNC).

3.7. Initiatives visant les enfants les plus vulnérables et défavorisés :

La PNNC vise principalement les régions où la malnutrition est plus élevée. Son objectif est de réduire de moitié le taux de malnutrition et du taux de mortalité infantile.

3.8. Programmes/projets spéciaux visant l'amélioration ou l'expansion de la PEPE :

Le Développement Intégral du Jeune Enfant (DIJE) est une approche en cours d'évaluation suite à une expérimentation dans 13 sites (villages) avec l'appui de l'UNICEF. C'est une approche multisectorielle et communautaire qui vise la prise en charge des jeunes enfants dans tous ses domaines de développement (physique, cognitif, socio - affectif).

3.9. Information sur le curriculum (si applicable) et/ou les contenus des programmes PEPE :

3.9.1. Objectifs et finalités :

L'école maternelle a pour objectif général de développer toutes les possibilités de l'enfant, afin de lui permettre de former sa personnalité et de lui donner les meilleures chances de réussite.

3.9.2. Domaines d'apprentissage et méthodes d'enseignement/apprentissage :

L'école maternelle est une école à vocation d'éveil et d'ouverture aux activités socialisantes et éducatives préparant au système formel : activités sensori-motrices, activités de communication et d'expression orale et écrite, activités scientifiques et techniques.

3.9.3. Nombre moyen d'heures par semaine et de semaines par année :

Seront définis dans les textes d'application.

3.10. Autres informations pertinentes

Le Ministère de la Population, de la Protection Sociale et des Loisirs (MPPSL) et Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique (MENRS) répertorient 1.762 écoles ayant des activités préscolaires en 1997-1998. Sur les 1.762 écoles disposant de sections préscolaires, 930 sont du secteur privé. Cette prépondérance n'est pas vérifiée dans deux provinces, Fianarantsoa et Toliara, où la présence du secteur public est plus forte que celle du privé.

Les dix-sept Centres d'activités préscolaires (CAP) qui relèvent de l'Etat sont des centres pilotes créés depuis 1980. La participation des enfants de 3 à 5 ans dans le

préscolaire est faible : elle est de l'ordre de 8,3 %. La prépondérance du secteur privé est manifeste sauf pour la province de Fianarantsoa. Le ratio élèves-maître est de 33 élèves par éducateur. Il convient de mentionner que la formation des éducateurs du préscolaire est assurée par le ministère de tutelle, à savoir le MPPSL (MINESEB, 1999).

C. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES CONCERNANT PEPE (SI POSSIBLE, A REUNIR EN COLLABORATION AVEC LES BUREAUX DE L'UNICEF)

4.1. Les programmes d'éducation parentale s'adressent généralement aux familles ayant des enfants âgés de moins de 6 ans. Merci d'inclure les informations relatives à tout programme d'éducation parentale dans votre pays selon le tableau ci-dessous :

Type de programme	Oui ou Non (noter pour chaque programme)	Nombre estimé de bénéficiaires (si possible)
Education parentale offerte dans le cadre des centres d'assistance et d'éducation pour la petite enfance	Oui	
Comme composante des programmes de santé et nutrition, en incluant par exemple des informations sur le développement de l'enfant au cours de visites à domicile	Oui	
Groupes de parents se réunissant pour discuter des aspects liés au développement, à la santé et à l'état nutritionnel de leurs jeunes enfants	Oui	
Comme composante de programmes destinés aux adolescents, programmes de formation pour la vie ou d'alphabétisation	Oui	
Emission de mass media, telle que <i>La Rue Sésame</i> , avec des moyens de communication pour et avec les enfants	Oui	
Autres (spécifier)		

Certains de ces programmes sont-ils destinés spécifiquement aux personnes vulnérables, pauvres, défavorisées ou exclues ? Si oui, lesquels ? (Inclure / joindre toute information additionnelle pertinente, si disponible)

Non disponible

4.2. Y a-t-il un système au niveau national pour le suivi du développement des enfants ou pour vérifier leur attitude à la scolarité avant leur entrée en primaire ?

Le standard de développement de la petite enfance est un système national de suivi du développement de l'enfant à 1 an, à 3 ans et juste avant d'entrer à l'école. Il est en cours d'examen par des spécialistes et sera testé avant sa validation.

4.3. Y a-t-il une politique concernant la petite enfance (PEPE, etc.) approuvée ? Dans le cas négatif, y a-t-il une politique en cours d'élaboration ?

Non

[Informations révisées par le Ministère de l'éducation, décembre 2005.]